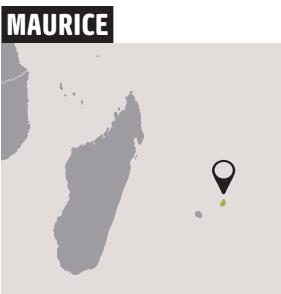


COOPÉRATIVE L'ESCALIER

FLO ID 24293

Sucre de canne



protocole prend fin en 2009 conduisant à une baisse significative du prix du sucre. Celle-ci entraîne la nécessité pour les producteur·rice·s de canne à sucre de se diversifier. Ainsi la production d'énergie à partir de résidus de la production de sucre, tels que la bagasse, est une opportunité pour les producteur·rice·s de sucre mauricien·ne·s, alignée avec le plan stratégique gouvernemental Maurice Île Durable, approuvé en 2013. La production d'éthanol est également promue, visant à rendre l'île plus autonome en matière de carburant destiné au transport. Aujourd'hui, la culture de la canne à sucre couvre environ un tiers des terres du pays et correspond à 90 % des surfaces cultivées.

En raison de la structure de l'industrie du sucre à Maurice, le sucre ne peut pas être acheté à une coopérative individuelle, mais par le biais du Syndicat du Sucre de Maurice: les bénéfices sont partagés et basés sur le volume de canne à sucre vendu.

Histoire de l'organisation

Lors de la création de la coopérative en 1940, les producteur·rice·s ne maîtrisaient pas tous·tes la lecture et l'écriture. Ainsi, les registres de leurs produits étaient parfois tenus par leurs intermédiaires, qui en étaient alors les mandataires. Il était parfois difficile pour les producteur·rice·s d'être payé·e·s à temps et d'avoir une connaissance exacte des montants dus. Par ailleurs, les taux d'intérêt étaient très élevés à l'époque et de nombreux·ses producteur·rice·s perdaient leurs terres en cas de remboursement difficile durant les mauvaises récoltes. En se rassemblant en coopérative, les producteur·rice·s ont acquis plus de sécurité.

Vers la fin des années 2000, les prix du sucre ont commencé à baisser à Maurice. Ceci a été une des raisons pour lesquelles les coopératives

Créée en 1940 par 19 producteur·rice·s, l'Escalier Coopérative Credit Society est l'une des 21 coopératives mauriciennes de sucre de canne certifiées Fairtrade.

Contexte général

Maurice fait partie des économies les plus compétitives et les plus développées de la région africaine. Depuis son indépendance de la Grande-Bretagne, Maurice est passée d'une économie agricole à faible revenu à une économie diversifiée à revenu élevé, basée sur le tourisme, le textile, les services financiers et le sucre de canne, qui demeure l'un des piliers de l'économie mauricienne.

À partir de 1975, le sucre est exporté et commercialisé dans le cadre du protocole sucre signé entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) où Maurice dispose d'un quota annuel de sucre brut à un prix garanti. Le

de sucre du pays se sont tournées vers des certifications de durabilité. L'Escalier a obtenu la certification Fairtrade/Max Havelaar en 2011. La certification a permis aux coopératives d'être moins affectées par l'abrogation des quotas de production et d'exportation de sucre de betteraves en 2017 dans l'Union européenne.

Programme Better Labour Practices

Située dans une zone à haut risque de violation des droits humains, l'Escalier a bénéficié d'un programme Fairtrade portant sur les meilleures pratiques de travail (Better Labour Practices). Il vise à améliorer les conditions de travail, à prévenir et à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et toute forme de violence et d'exploitation au travail en développant des politiques adaptées dans la production sucrière mauricienne et en formant les membres et les acteurs commerciaux de la chaîne. Concrètement, les membres ont bénéficié de formations pour mettre en place des politiques de prévention et des comités de suivi. Une initiative pilote a également été lancée dans trois coopératives du pays dont l'Escalier pour instaurer un système de surveillance interne.

Le programme Better Labour Practices vise également à attirer une main-d'œuvre qualifiée pour la récolte « verte » de la canne à sucre, une méthode plus respectueuse de l'environnement mais plus exigeante physiquement. À terme, il vise une reconnaissance officielle des politiques mises en place et prévoit une cérémonie de récompense des meilleures pratiques pour valoriser les coopératives engagées. L'objectif est d'assurer une production de sucre plus éthique et durable, en accord avec les standards Fairtrade et les réglementations gouvernementales.

Des actions sont menées par la coopérative pour sensibiliser les membres à la thématique du travail des enfants et du travail forcé. En 2023, par exemple, un atelier sur le droit du travail a été organisé, coordonné par une personne de Fairtrade Africa. Les activités en lien avec le système de suivi et de remédiation sur le travail des enfants sont majoritairement financées via des fonds propres, une petite partie étant parfois financée par la prime. Aujourd'hui, le risque de travail des enfants dans l'industrie de la canne à sucre est considéré comme très faible. En ce qui concerne le travail forcé des travailleur·euse·s migrant·e·s, le risque peut être associé à la pénurie de main-d'œuvre.

Processus de production

Les planter·euse·s sont en charge de la gestion de leur parcelle, c'est-à-dire de la culture de la canne à sucre et de la récolte. Ils·elles sont aussi responsables du transport de la canne jusqu'au pont-bascule le plus proche ou jusqu'à l'usine de transformation. La canne à sucre livrée par le·la producteur·rice est pesée – les quantités correspondantes enregistrées – puis déchargée pour la transformation. Le processus permet d'obtenir soit du sucre raffiné, soit du sucre spécial. Le sucre ainsi obtenu est ensuite mis dans des conteneurs puis acheminé vers le port pour l'exportation.



Le sucre est vendu aux clients par le Syndicat Mauricien du Sucre, qui propose par ailleurs des pré-financements aux organisations, et le paiement final est versé à la coopérative en juillet de l'année suivante, c'est-à-dire au début de la récolte suivante. Pour limiter l'impact environnemental de leur activité, la plupart des membres coupent manuellement les cannes contrairement à d'autres producteurs qui utilisent la technique du brûlis consistant à brûler les cannes avant la récolte pour en faciliter la coupe. Les engrains utilisés par une partie des membres sont biologiques.

Depuis 2023, l'organisation commercialise de la mélasse et du sucre blanc raffiné.

PROJETS FINANÇÉS GRÂCE À LA PRIME DE DÉVELOPPEMENT

Développement commercial et organisationnel

La prime a permis de couvrir les frais de certification de la coopérative et la participation de son secrétaire général de l'organisation à l'assemblée générale de Fairtrade Africa. Un entrepôt destiné à stocker les intrants utilisés par les planteur-euse-s, un bureau pour la coopérative ainsi qu'une salle de formation ont été construits. En 2023, la prime a été en partie utilisée pour financer des salaires d'employé-e-s de la coopérative.

Avantages financiers

Le transport des cannes à sucre jusqu'à l'usine de transformation est à la charge des producteur-rice-s ce qui peut être problématique étant donné le coût associé. Les coûts élevés de transport pouvaient conduire les membres à devoir parfois laisser leurs cannes coupées dans leur champ durant plusieurs semaines entraînant une dégradation de leur qualité. Aussi, depuis plusieurs années, une grande partie de la prime de développement est dédiée au paiement des frais de transports de la canne. Durant certaines périodes, les producteur-rice-s manquent de ressources et peinent à subvenir à leurs besoins. Aussi, l'organisation leur propose des prêts à taux zéro.

Production

Des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail tels que des gants, des bottes de sécurité et des manteaux de pluie ont été achetés et distribués aux membres. En 2024, 130 membres ont bénéficié de ces équipements. Les membres de la coopérative ainsi que les travailleur-euse-s ont bénéficié de formations sur les standards Fairtrade.

Investissement environnemental

Un véhicule destiné au responsable environnement de la coopérative et aux contrôleurs internes a été acheté en 2024 afin de faciliter leurs visites sur les parcelles des membres et le ramassage des bouteilles vides. Le véhicule a été acheté en août 2024 et, à ce jour, le personnel de la coopérative a effectué plus de 300 visites dans les champs. Un ordinateur a été acheté pour ces postes, afin qu'ils puissent tenir à jour la base de données relatives aux membres.

Soutien aux travailleurs employés

En plus de soutenir les producteur-rice-s membres, la coopérative soutient également les travailleur-euse-s employé-e-s. À l'occasion des fêtes de fin d'année 2024 par exemple, 150 paniers alimentaires ont été achetés et distribués aux travailleur-euse-s.

Investissement social

En 2023, des kits d'équipement de football ont été distribués aux équipes sportives de l'Escalier. La prime a aussi financé l'achat de cadeaux pour des enfants en situation de vulnérabilité. Au total, ce sont 85 personnes qui ont bénéficié de ces dons. L'organisation a également distribué des colis alimentaires à 144 travailleur-euse-s.



Producteur membre de la coopérative

